



Le Trait d'Union Mensois

N° 295

Juin-juillet-août
2026

Le journal d'information de la commune de Mens

L'édito

de Josiane Chevalier, maire de Mens

Notre foire du 1^{er} mai a été une nouvelle fois un grand succès populaire, Mens est devenue une destination et la foire en est l'illustration.



Photo Jean Gauthier

Pour en résumer l'esprit, je reprendrai les mots confiés par une visiteuse : « Il y a des journées où la vie vous offre exactement ce dont vous aviez besoin. La foire de Mens, c'est cela avec son énergie chaleureuse et authentique et ses incontournables bouffettes parce que certaines traditions méritent qu'on leur reste fidèles.

Et puis il y a les gens : ces personnes extraordinaires croisées au fil de la journée, avec qui les mots coulent naturellement, avec qui on rit, on échange, on se sent vivant. »

Pour offrir ce supplément d'âme aux visiteurs, je tiens à saluer l'engagement de nos bénévoles, de nos élus, des employés municipaux, la mobilisation des gendarmes et des pompiers pour assurer la protection des visiteurs, l'accueil chaleureux de nos commerçants et la présence fidèle des exposants.

Comme nous l'avions indiqué dans le cadre de la campagne, nous souhaitons donner à Mens la visibilité que la commune mérite en sollicitant le classement **en petite cité de caractère de France** pour valoriser les patrimoines et développer un tourisme durable toute l'année. L'inscription dans ce réseau le permettra et la première étape sera franchie avec l'autorisation du conseil municipal en date du 26 mai pour déposer le dossier.

L'été s'annonce riche en animations culturelles et festives. La fête de la musique organisée par la municipalité lancera le cycle avec un retour au sens de cet événement populaire pour que la diversité des musiques et des talents puisse s'exprimer dans des emplacements dédiés.

Deux marchés nocturnes sont également prévus les 13 juillet et 11 août pour se rencontrer autour de nos artisans, producteurs et de nos commerçants qui, une fois de plus, illustreront leur savoir-faire.

Pour l'équipe municipale, l'été sera studieux pour continuer à travailler sur les sujets budgétaires afin d'être en capacité de conduire les projets répondant aux aspirations du plus grand nombre.

Je vous souhaite personnellement un très bel été.

Dans ce numéro : p 2 à 5 : vie municipale – p 6 & 7 : l'intercommunalité – p 8 & 9 : histoires de Mens – p 10 : expression de la minorité – p 11 : infos utiles – p 12 : état civil & portrait + feuillet : agenda & événements

Vie municipale

Dans les coulisses de la grande foire du 1^{er} mai à Mens !

Nous sommes allées à la rencontre des acteurs de la mise en œuvre de la foire et nous avons découvert une organisation « bien huilée », menée de mains de maître par **Pascal Martin**, responsable des services techniques, sous l'autorité de **Daniel Dussert**, nouvel élu délégué aux activités municipales, marchés et foires.

Tout démarre en Janvier avec la mise en ligne sur le site de la mairie du formulaire d'inscription. Dès le mois de Mars, Pascal reporte sur un plan papier pré-imprimé avec le traçage des emplacements, le placement des exposants inscrits à cette période. Pour une grande majorité d'entre eux, ils reviennent d'une année sur l'autre et demandent à être à la même place. Un quart des exposants est naturellement renouvelé chaque année. Au total, ils sont au nombre de 200 environ.

Début avril, une réunion avec les gendarmes, les pompiers et le responsable de l'agence de sécurité est organisée pour évoquer l'ensemble des aspects sécuritaires pour ce type d'évènement. A l'issue de la rencontre, il a été prévu 10 gendarmes qui ont circulé en binôme toute la journée, et 4 vigiles, 1 à chaque entrée de Mens. La location pour 4 toilettes chimiques (et 2 urinoirs près des buvettes !) est passée avec une société privée.

La semaine précédant l'évènement, Pascal organise avec son équipe, la préparation de l'évacuation des parkings avec la mise en place des barrières et des panneaux avec l'affiche annonçant la foire, et l'enlèvement des plots pour une accessibilité aux véhicules des forains.

La veille, la déviation est opérationnelle et les engins de chantier prêts à être positionnés en travers de chacune des entrées de Mens, dans le cadre de l'application du plan Vigipirate.

Le matin même, à 6h00, des élus et des bénévoles ont rejoint Pascal pour prendre les consignes pour placer les exposants et forains. Six binômes (1 élu-e/1 bénévole) ont été répartis dans les rues de Mens. Lors du règlement de son emplacement, chaque exposant reçoit 1 à 2 sacs poubelles de 100 L en vue du nettoyage de son endroit en fin de journée. D'autres bénévoles ont assuré une permanence à la mairie pour enregistrer les derniers exposants.



Photos Jean Gauthier

A 8h30, tout le monde est placé et les visiteurs commencent à déambuler parmi les stands en cours d'installation.

A 11h00, de nombreux élus ont rejoint Josiane Chevalier pour l'inauguration de la foire.

Tous ensemble, ils sont allés à la rencontre des exposants et des Mensois et ont parcouru les rues de Mens, très fréquentées à cette heure de la journée. La météo est au rendez-vous, et les visiteurs aussi !



En fin de journée, élus, bénévoles et agents techniques ont effectué le ramassage des nombreux déchets déposés aux pieds des poubelles et des sacs poubelles laissés par les exposants et forains. La journée s'est terminée par le verre de l'amitié et le sentiment d'une mission bien accomplie !

Rendez-vous est donné pour le prochain évènement : la fête de la musique le 21 juin !

Vie municipale

Commémoration du 8 mai 2026

- ▶ Se souvenir et rendre hommage à ceux qui ont perdu leur vie pour défendre la paix et la liberté,
- ▶ Transmettre l'histoire et nos valeurs pour ne plus jamais revivre les horreurs de la guerre,

C'est tout le sens des commémorations que nous avons célébré à l'occasion du 8 mai à Mens. La population est venue nombreuse s'associer à cette cérémonie.



Photo Jean Gauthier

Questions à Alain FAURE, 3ème adjoint en charge des travaux et services à l'habitant.

Afin de savoir plus précisément en quoi consiste la fonction, nous avons rencontré Alain FAURE (alias « Juju ») qui nous a détaillé les tâches dont il a la responsabilité.



Adjoint aux travaux, cela consiste en quoi ?

A assurer le suivi de tous les travaux entrepris pour le compte de la commune, par des entreprises spécialisées ou par les employés des services techniques municipaux, l'entretien des routes, des chemins, des fossés, la taille des haies, le balayage des rues, les nids de poules à colmater, les enrobés et autres travaux de goudronnage à envisager.

Et puis les travaux liés aux adductions d'eau, avec le suivi des demandes de devis et obtentions de subventions en lien avec le personnel administratif, notamment pour les gros travaux financés par la commune avec l'aide du département et des autres partenaires institutionnels.

De même les travaux du temple sont en attente des propositions du bureau d'études et seront réalisés probablement dès l'automne.

Quant à la piscine municipale, des travaux dans les vestiaires sont envisagés.

Qu'en sera-t-il du fleurissement cette année ?

Les barrières seront remises dans le Breuil et bien évidemment fleuries, tout comme les fontaines, sur les barres et Isabelle Girard, agent technique s'occupera de leur entretien et de l'arrosage.

Pour l'instant on ne parle pas de manque d'eau, qu'en est-il des réseaux ?

En lien avec Vincent Froment, fontainier, le réseau d'eau a été nettement amélioré ces dernières années. Des travaux sont envisagés, notamment sur le séparatif de Mens (eaux usées, eaux pluviales).

Côté circulation, véhicules et piétons ?

Les passages piétons seront retracés avant la saison, tout comme la zone bleue. Le chemin du Pré Colombon devrait bénéficier d'une sortie sécurisée côté parking pour les usagers piétons.

Le temps de « prendre ses marques » depuis sa nomination, notre 3ème adjoint est déjà dans l'opérationnel ; il est vrai que le milieu technique communal ne lui est pas inconnu.

Avant de prendre congé, il nous a demandé de préciser qu'il n'est pas un « médiateur » notamment pour les problèmes de voisinage et qu'il souhaite que lui soient signalés les nids de poules et autres trous en formation.... Le message est passé.

Vie municipale

Au conseil municipal du 28 avril

La couverture numérique de la commune : Une information sur le dispositif "new deal", ou couverture concertée du territoire a été présentée par le responsable du dossier au conseil départemental, maître d'ouvrage de cette opération, l'opérateur retenu étant Orange. Le processus a été lancé en 2024, confirmé en 2025 par la municipalité précédente et un arrêté ministériel en février 2026 a été pris pour confirmer l'inscription de Mens dans le "new deal" **mais le conseil municipal n'a jamais été informé.**

Si l'on peut se réjouir que la fragilité de la couverture numérique ait été reconnue au plus haut niveau de l'Etat, pour garantir à notre population de bénéficier de ce service indispensable, notamment au niveau des secours pour éviter toute perte de chances, cela doit se faire dans la transparence. C'est ainsi qu'une réunion publique devrait avoir lieu à l'automne pour faire état des recherches foncières pour l'implantation d'un pylône afin de rendre opérationnelle cette couverture numérique.

L'implantation de deux bornes de recharge de véhicules électriques : Le conseil municipal a donné son accord (12 voix pour, 3 contre) au projet de l'entreprise Pelloux d'implanter avec l'appui d'un tiers investisseur, deux bornes de recharges électriques performantes à proximité du terrain de tennis. Ce projet nécessite 4 places de parking qui seront mises à disposition et 4 places seront rendues place Paul Brachet avec la neutralisation de la cuve souterraine qui sera à charge de l'entreprise Pelloux.

Cette installation s'inscrit dans le cadre de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui prévoit qu'une occupation à titre gratuit peut-être consentie en raison de motifs d'intérêt général :

- ✓ contribution au développement de la mobilité électrique
- ✓ absence d'offre suffisante sur le territoire communal
- ✓ participation à la transition énergétique locale
- ✓ service rendu à la population.

Précision concernant le distributeur automatique de billets place de la mairie : Contrairement à ce qui a pu être affirmé en conseil municipal, la commission départementale de présence postale n'a pas été saisie. Cela aurait ainsi pu éviter de mettre à charge du contribuable mensois une dépense liée à un contrat passé avec une banque privée soit plus de 12 000 euros par an.

Compte-rendu de la rencontre du 22 avril avec le secrétaire général de la préfecture :

- dette moyenne départementale/habitant 609 euros, dette de Mens/habitant 1 150 euros soit deux fois la dette moyenne
- le constat de la dégradation des finances de la commune doit amener à un travail de fond sur le budget pour pouvoir conduire les projets
- les demandes de subvention doivent faire l'objet d'un suivi étroit pour éviter de faire perdre de l'argent au département (deux exemples cités)
- les services de l'Etat accompagneront la mairie pour mettre un terme aux infractions à l'urbanisme. Le secrétaire général a rappelé que la notion d'habitat léger n'existe pas en droit et que les tiny house s'inscrivent dans le droit classique de l'urbanisme
- le transfert de la compétence accueil touristique à la commune (compétence exclusive de la communauté de communes) n'est pas conforme au droit
- la préfecture donne son accord pour co-financer le poste PVD suite au départ de la chargée de mission jusqu'en 2027, le gouvernement réfléchit à un autre programme
- une réunion spécifique avec l'ARS (agence régionale de santé) aura lieu pour évoquer les sujets santé (rapprochement ADMR/SSIAD, protection des captages, projet de parcours de santé, STEP).

.../...

Vie municipale

Composition du CCAS : Présidente : Josiane Chevalier, maire – Vice présidente : Valérie Dussert
Membres : Myriam Capelli, Lauriane Josserand, Daniel More - Personnalités extérieures : Bernadette Bono, Paulette Faure, Véronique Menvielle, Eliane Rouge et Chantal Poite.

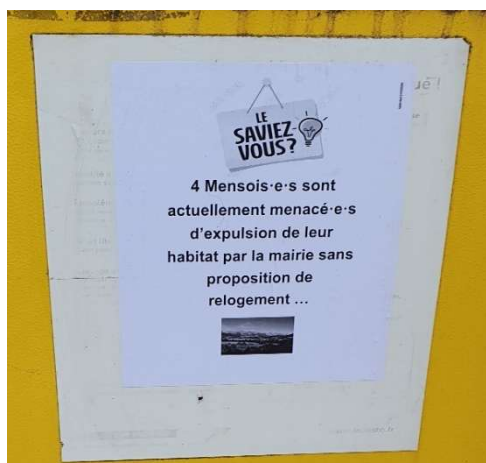
Composition de la commission finances (réunion mi-mai), ouverte à la minorité, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent : Membres : Josiane Chevalier, Jean-Louis Goutel, Claude Bronner, Margaux Tendron, Daniel More - Personnes extérieures : Jean-Paul Chabert, Pierre Bejjaji et Stéphanie Lorenzi

Subvention complémentaire voyage scolaire en Camargue

Le conseil municipal a voté un financement de 750 euros pour porter à 100 euros la participation par enfant comme les autres communes. Le conseil municipal se réjouit de ce projet de qualité mené par l'enseignante Véronique Menvielle au bénéfice de ses élèves.

Les Mensoises et Mensois ont le droit de savoir

Des affichettes anonymes ont été collées à différents endroits de la commune pour laisser croire à la population que la mairie voudrait expulser des personnes de leur habitat.



Le saviez-vous ? L'affichage sauvage selon l'article L581-29 du Code de l'environnement est réglementé : " tout affichage sauvage en dehors des emplacements prévus à cet effet est illégal et peut entraîner une amende allant de 1 500 euros à 7 500 euros en cas de récidive. Et ce sont les employés communaux, qui ont autre chose à faire, qui devront nettoyer les emplacements.

Le saviez-vous ? Des habitants enfreignent délibérément les règles d'urbanisme.

Pour l'un il s'agit de la construction d'une véritable maison (avec fondations) sans autorisation dans une zone inconstructible, non accessible. Que se passerait-il en cas d'incendie ?

Pour l'autre, il s'agit d'un habitat léger installé sans autorisation (un oubli selon la propriétaire du terrain, aucune trace trouvée en effet en mairie) dans un secteur soumis aux règles du SPR (Site Patrimonial Remarquable). Les demandeurs auraient (sans demande d'autorisation) obtenu un accord verbal de l'ancien maire (qui évoque des "raisons techniques" ne lui ayant pas permis de délivrer une autorisation !). Un accord verbal n'a évidemment aucune valeur juridique. Pour ce dossier, nous avons subi des pressions, y compris extérieures à la commune, afin d'obtenir "un passe-droit".

Le saviez-vous ? Un délai a été donné à ces personnes, à l'une pour démolir la construction illégale, à l'autre pour retirer son habitat léger. La Loi doit s'appliquer à tous et les services de l'Etat dont l'architecte des bâtiments de France nous appuient dans ces démarches qui vont se poursuivre par le lancement des actions contentieuses. La procédure contentieuse démarre par un PV d'infraction transmis au Procureur de la République et une astreinte administrative. On ne peut pas prôner "le vivre ensemble" et ne pas respecter les règles de base.

Le saviez-vous ? Ces personnes en infraction pénale voudraient se victimiser et instituer "un coupe file" en sollicitant un logement, alors que des personnes, dont plusieurs en situation difficile, attendent leur tour. La politique du "fait accompli" n'est pas notre ligne car il y a un enjeu d'équité de traitement et de justice sociale.

L'intercommunalité

La Communauté De Communes du Trièves (CDCT) est constituée de 27 Communes pour une population de 10 338 habitants au dernier recensement de 2022. Elle est le fruit de la fusion des 3 communautés de communes des cantons de Mens, Clelles et Monestier de Clermont au 1^{er} Janvier 2012. Elle compte environ 130 agents au service des habitants et des communes. Les élus (41 membres) sont issus des conseils municipaux renouvelés en mars dernier ; ce sont eux qui élisent le bureau.

Le nouveau Bureau de la CDCT

C'est le 13 avril dernier que **Christian Roux**, Maire de Sinard depuis 2015, a été élu Président du Conseil Communautaire, succédant ainsi à Jérôme Fauconnier président pendant 12 ans.

Lors de son discours de candidature, Christian Roux avait expliqué sa vision du mandat et le rôle qu'il souhaitait donner à la fonction de président : *« Il y a de très nombreux enjeux sur notre territoire, nous aurons à faire des choix, à trancher. Être président, ce n'est pas imposer. C'est donner un cap sans jamais confisquer la parole. »*

Dans la continuité du mandat précédent, Christian Roux souhaitait conserver la délégation à la transition écologique et aux mobilités et portait à 11 le nombre de vice-présidences.

Ont été élus :

1/ Carole Peychaud (Clelles), à la vie scolaire et

éducative – 2/ Alexandre Eyraud Griffet (Lavars) à l'agriculture, alimentation et forêt – 3/ Caroline Fiorucci (Monestier de Clermont) à l'enfance, jeunesse et famille – 4/ Jean-Louis Goutel (Mens), aux finances, ressources humaines, projet européen, bâtiments et véhicules – 5/ Christine Cholat (St Martin de Clelles) à la vie sociale, CIAS et grand âge – 6/ Eric Bernard (St Jean d'Hérans) à l'environnement – 7/ Sylvie Drulhon (Chichiliane) à l'urbanisme, aménagement du territoire, habitat et SCoT – 8/ Gilles Cleret (St Andéol) à l'économie, emploi et territoire zéro chômeur de longue durée – 9/ Béatrice Vial (St Paul lès Monestier) à la relation aux communes et mutualisation – 10/ Claude Bronner (Mens) à la culture et patrimoine – 11/ Véronique Meneghin (Monestier de Clermont) au tourisme.

La commune de Mens se réjouit de compter deux vice-présidents à des postes importants

Jean-Louis Goutel, délégué aux finances, ressources humaines, projet européen, bâtiments et véhicules. Cette délégation transversale a pour rôle de garantir les moyens humains techniques et financiers nécessaires au bon fonctionnement



de l'ensemble des champs de compétences et services aujourd'hui indispensables à la population (eau, ordures ménagères, tourisme, chaufferie bois, service public d'assainissement non collectif, écoles, culture, patrimoine, ...).

Claude Bronner, délégué à la culture et au patrimoine dans un territoire triévois engagé dans ces domaines depuis de nombreuses années avec le Fonds Documentaire, les Médiathèques, le Musée du Trièves, ...



« Et si notre mode de vie tenait à notre culture et à notre patrimoine, au moins partiellement ? Tout ce qui est fait par nos artistes, nos associations, nos villages, participe au plaisir que nous avons de vivre ici. »

L'intercommunalité

La 1^{ère} réunion de ce nouveau conseil communautaire a eu lieu le 27 avril dernier et chaque vice-président a porté au vote les délibérations concernant ses délégations.

Principales délibérations

- Vote du règlement intérieur de la Maison de Pays du Trièves
- Vote d'une subvention annuelle à la Mission locale de l'Isère (association d'accompagnement des 16-25 ans vers l'emploi, la formation et sur des questions de logement, santé, mobilité, accès aux droits...). Montant : 20 159,10 euros.
- Vote d'une subvention exceptionnelle pour la classe sports du collège de Mens. 2 000 euros
- Vote de la fiscalité intercommunale : Contribution foncière des entreprises (CFE) + Taxe d'habitation (concerne les résidences secondaires) + Taxe foncier bâti + Taxe foncier non bâti. Ces 4 taxes constituent la principale ressource fiscale de la collectivité. Montant des recettes estimé pour 2026 : 4,51 millions d'euros. Vote à l'unanimité pour des taux inchangés par rapport à 2025.
- Vote d'une demande de subvention au Département (7 200 euros) pour l'aide au financement des chantiers jeunes dans les communes et au sein des services de la CDCT.

La séance s'est terminée sur la désignation des représentants de la CDCT au sein des organismes extérieurs. Pour information, les séances sont publiques ; le calendrier est accessible sur le site internet de la CDCT : <https://www.cdctrieves.fr>

La Maison de Pays du Trièves est arrivée ; courez-y vite !



Le lieu accueillant l'**Office de Tourisme du Trièves**, géré par la Communauté de Communes et le magasin de producteurs et artisans locaux, géré par la SARL **LA TRIÉVOISE**, est ouvert depuis le 15 avril 2026 ! Plus qu'un lieu de vente, LA TRIÉVOISE est une vitrine vivante du territoire : un lieu de rencontres, de dégustations et d'inspirations, où le savoir-faire local se partage et se célèbre (ZA La Croisette à Clelles).

- ▶ du 15/04 au 30/06/2026 : du mercredi au dimanche, 10h à 18h
- ▶ du 01/07 au 30/08/2026 : tous les jours, 10h à 19h

Histoires de Mens

Un siècle de souvenirs ...

Ce samedi 2 Mai 2026, ses proches et amis étaient réunis autour d'elle, au restaurant « Au régal du Trièves », pour célébrer ses 100 ans, un moment rare et précieux.

Entourée de plusieurs générations, ce furent des temps d'échanges, de souvenirs et autant de témoignages d'affection. Moment chargé d'émotions, notamment à l'arrivée du gâteau merveilleusement préparé par Alice. Les regards se sont croisés, certains brillants de larmes devant ce siècle de vie célébré dans une chaleureuse ambiance. Une journée inoubliable, gravée dans les cœurs de tous ceux qui ont partagé ce moment.

Lucienne ACHIN a fêté ses 100 ans !!!!



...et de douceurs...

Vous connaissez Mens, capitale du Trièves ? Mens, ah oui, la bouffette... mais oui, la bouffette bien sûr !

Quatre générations qui ont commencé avec Louis BERNARD, à l'origine du dépôt de la marque en 1926, arrière-grand-père du créateur de la Pâtisserie à Mens.

Marie BERNARD et son mari Louis ont ensuite confié le secret à leur fille Josette et son mari Gilbert Perrier qui ont passé le flambeau à Bernard et Brigitte Perrier, toujours en place avec Anthony qui a volontiers accepté de poursuivre l'épopée de la famille.

Pour **les 100 ans de la bouffette** de Mens, la famille Perrier prépare un grand évènement estival avec ses fournisseurs le 16 août prochain. C'est un évènement à ne pas rater !

Louis et Marie BERNARD



Josette et Gilbert PERRIER



Gilbert et Bernard PERRIER



Anthony, Brigitte et Bernard PERRIER

Histoires de Mens



A Mens le gros marché du samedi, et trois foires annuelles ont été autorisés par les Dauphins au Moyen Âge, dès le 13^{ème} siècle.

-**foire de la Saint-Jacques** (dédiée à Jacques le Mineur, fêté le 3 mai), puis foire de "la croix de mai" le 1^{er} mai, puis depuis avril 1941 "fête du travail" (au départ appelée "fête du travail et de la concorde sociale")

-**foire de la Saint-François**, le 3 octobre (dédiée à St-François d'Assise, canonisé en 1226). Après la Révolution, cette foire a perduré, en changeant simplement de nom : **foire des agnelles** (seule la foire

impression du 30 mars 2025

de Pont-de-Vaux dans l'Ain paraît avoir conservé le nom antérieur). De tous temps, c'est le grand marché aux bestiaux, période liée à la fin de la transhumance, et aux échanges, avant la préparation de l'hivernage. A noter que pour l'église catholique St-François d'Assise a été désigné très récemment comme le patron de l'écologie...

-ultérieurement a été ajoutée la **foire de l'Assomption** de la Vierge, le 15 août, devenue à Mens la fête du Bourras.

Chacun à sa place : Les bœufs au Grand Breuil et sur la Place de la mairie, les moutons au Petit Breuil...



le Grand Breuil (photo Musée Dauphinois)



Le Petit Breuil



Place de la mairie

Sources : cartes postales d'avant 1914

Le Haut-Dauphiné au Moyen Âge Th.Sclaffert thèse Paris 1926

Expression de la minorité

PAGE INFO DE LA MINORITÉ

APRÈS LE 1^{ER} CONSEIL ET LA MISE EN PLACE DES ÉLU-ES, QUE S'EST-IL PASSÉ EN CE DÉBUT DE MANDAT ?

Déboulonnage de la Statue au Jardin Bonniot : justifié pour certain-es, très surprenant pour d'autres. Une décision prise dans l'urgence, pas de possibilité d'échanger sur la symbolique. La façon de procéder ne respecte pas le code de la propriété intellectuelle (article L111.1) car l'artiste Ruphin Ouédraogo n'a pas été prévenu. Rappelons que ce projet était soutenu par plusieurs collectivités locales. Si on en parlait autour de la statue ?

Arrêt de la convention pour le jardin partagé des Pouces Vertes au Pré Colombon et retrait de la déclaration préalable de travaux pour leur abri de jardin (accordée en février). Est-ce qu'il y a un autre projet à la place des jardins sur cette parcelle qui n'était pas utilisée jusqu'à présent ? Pourquoi vouloir priver des familles mensoises d'un jardin potager ? Est-ce que cela gêne quelqu'un ? Et si on en parlait ?

Procédure d'enlèvement de deux habitats légers : un installé sans accord, un autorisé dans le cadre d'une installation provisoire pendant un chantier. Un délai de départ imposé qui ne prend pas en compte la réalité des personnes, un refus de dialogue de la part de la mairie. Une "Tiny House", même irrégulière, est d'abord un toit sur la tête de ceux qui l'occupent. Et si l'échange et l'écoute permettaient de trouver une solution acceptable pour tout le monde ? Pouvons-nous les aider concrètement ? Le problème de logement dans le Trièves est réel. L'habitat léger est une des réponses à ce manque. Pourtant, c'est un type de logement qui semble déranger. Quel est le problème de fond ? Parlons-en !

Le projet du Tiers Lieu : nous avons questionné la maire sur sa volonté de poursuivre le projet. L'échéance de juin pour la subvention du Département approche à grands pas. La conception du projet était quasi finalisée, l'emprunt accepté. Sa réponse : « cela dépend des finances, je ne peux pas encore le dire ». Mais entre-temps, une partie du bâtiment a déjà été proposée à l'ADMR qui a accepté (alors que d'autres solutions à leur problème de place existent), des locaux pour l'espace de travail partagé (coworking) sont recherchés ailleurs, l'annonce est faite que la médiathèque serait construite derrière Mixages...

En somme, au sein du même conseil municipal, on nous donne des informations contradictoires. Où est la vérité ? Si on en parlait avant d'enterrer 3 ans de travail en partenariat avec la CCT et 110 000€ d'argent public ? (Ce n'est pas bien de gaspiller l'argent public on est bien d'accord !)

Pour résumer, la méthode employée conjugue mépris des personnes et des réalités de terrain, autoritarisme, absence de dialogue et non-prise en compte des partenariats déjà engagés. Et cela avec quelle vision globale ? La lettre recommandée et la décision dans l'urgence ne constituent pas une politique publique. N'est-ce pas le rôle du maire d'apaiser et de prendre soin de ses habitant-es ? On est bien loin de la démocratie participative annoncée durant la campagne... Mens a besoin d'apaisement.

Offrons de la place au débat public :

RDV LE 13 JUIN AU JARDIN BONNIOT POUR CAUSER DE TOUT CELA ENSEMBLE ! (Nous y serons avec du café/thé chaud de 10h à 13h.) D'accord ou pas d'accord, venez échanger avec nous. Nous sommes sincèrement demandeur-ses.

UN ÉTÉ À MENS !

12-14 juin : Festival La Rurale
Ne pas rater la course des caisses à savon le 14 !

21 juin : Fête de la Musique

1-2 août : Le Rallye du Trièves

3-8 août : Festival Mens Alors

11 août : Marché Nocturne

15 août : Fête du Bourras

20-22 août : Festival FestiStreet

Au revoir à Pierre et Agnès du Petit Marché. Merci pour la tenue toujours impeccable de ce commerce, quasi service public, qui donne tant de valeur à notre village ! Nous souhaitons la bienvenue à Katell qui prend la relève !

Au revoir aussi à Émilie et toute l'équipe de Conan et Gaufrette. Merci pour leur bonne humeur au quotidien ! Nous sommes ravis de savoir que Marjolaine et Gabrielle prennent la relève pour continuer à nous servir de bons burgers !

Au revoir enfin à Charlotte Rastello (chargée des services aux associations, de l'espace de travail partagé et du Point info Tourisme-Culture-Mobilités) et Héléne Bouzid (cheffe de projet Petites Villes de Demain) qui quittent la mairie. Nous les remercions chaleureusement pour leurs services rendus à la collectivité.

Et surtout, profitez bien des festivités estivales et passez un bel été !

La campagne est terminée, MENS EN COMMUN devient AGIR EN COMMUN !

Un collectif qui s'engage pour les 7 prochaines années à prendre soin des liens dans le village, soutenir les élu-es de la minorité, agir pour préserver la démocratie locale et donner des informations factuelles.

Pour nous rejoindre, être juste informé-e ou agir avec nous, la nouvelle adresse :

agirencommun2026@gmail.com

Les élu-es de la minorité Claire-Lise Galland, Daniel More et Charlotte Amirante

Infos utiles

Poste à pourvoir au Point Info Tourisme de Mens

Emploi de Saisonnier chargé d'accueil touristique : CDD de 2 mois du 1^{er} juillet au 31 août 2026 – 17h00/semaine réparties sur les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 + le samedi de 16h à 18h. (*l'offre d'emploi détaillée est visible en mairie de Mens et au Point Info Tourisme de Mens*)

Contact : envoyer lettre de motivation et CV à dgs@mens.fr

Ouverture de la piscine et horaires

La piscine ouvrira ses portes au public : mercredi 3 juin 2026. Ci-après les horaires pour cet été :

- Du 3 juin au 1^{er} juillet inclus : mercredi*/samedi/dimanche : 12h30-18h00 (évacuation du bassin)
- Du 4 juillet au 31 août : tous les jours : 11h-19h00 (évacuation du bassin)
- Du 2 au 13 septembre inclus : mercredi/samedi/dimanche : 12h30-18h00 (évacuation du bassin)

* Les mercredis de juin, 1 ligne de nage sera réservée de 12h30 à 13h30 aux plus de 65 ans ; en fonction de la fréquentation, cette disposition pourra être étendue sur les mois d'été.

Pont de Ponsonnas

Ci-après le calendrier des travaux et les modalités de circulation pour cet été. A noter que pendant les vacances scolaires, la RD 526 sera totalement coupée à la circulation. Un itinéraire de déviation sera jalonné par les RD 1085, RD 537 et la RD 66.

- du 13 février au 6 juillet : alternat (*coupures ponctuelles 21h00/6h00*)
- **du 6 juillet à 9h00 au 28 août à 17h00 : route barrée**
- du 28 août au 19 octobre : alternat (*coupures ponctuelles 21h00/6h00*)

Réglementation de l'emploi du feu

Définitions des expressions utilisées dans l'arrêté n° 38-2026-04-21-00007 :

- 🚧 **Espaces sensibles** : ils désignent les bois, forêts, plantations, reboisements, terrain à boiser du fait d'une obligation légale ou conventionnelle, landes, maquis et garrigues, d'une surface supérieure ou égale à 0,5 hectare. Ils constituent des formations ligneuses combustibles dont sont exclus les vergers régulièrement entretenus.
- 🚧 **Les périodes** :
 - La période très dangereuse où le niveau de risques est le plus élevé : du 15/06 au 30/09
 - La période dangereuse où le niveau de risques est élevé : 15/02 au 31/03
 - La période la moins sensible : du 01/10 au 15/02 et du 01/04 au 14/06
- 🚧 **Les vents** :
 - Un vent fort est caractérisé par une vitesse moyenne supérieure à 40km/h
 - Un temps calme est caractérisé par une vitesse moyenne de vent inférieure à 20km/h

Découvrez le Trièves autrement avec GREEN RIDE 38 !

A partir de juin, Green Ride 38 proposera à la location des VTT suspendus électriques en demi-journée ou à la journée, location possible avec une activité pleine nature au départ de 3 communes du Trièves. GREEN RIDE 38 vous attend au 37 rue du Pas de l'Aiguille à Mens et sur internet www.greenride38.fr

N° de téléphones utiles à rappeler

Gendarmerie : 17 (accueil le samedi de 9h00 à 12h00) - Pompiers : 18 – Mairie : 04 76 34 61 21 – Médecins : 04 76 34 65 74 – Infirmières : 04 76 34 61 59 – Pharmacie : 04 76 34 61 24

Etat civil

Mariages

FUTIN Maxime et ROCHAT Marion le 13 mai 2026
CORDEIRO Alexis et GUEPRATTE Noémie le 16 mai 2026
DUCRET Jérémy et TOD Martine le 22 mai 2026

Naissance

CARTON Gabin, Martial né le 16 mai 2026

Décès

GUILLOT Anne-Marie épouse DIBILIO décédée le 12 avril 2026
BRUBAN Gisèle veuve BOUKENTER décédée le 21 avril 2026
TORRES Simone veuve SENZANI décédée le 25 avril 2026
CLERGET Anne veuve DURAND décédée le 30 avril 2026
BARRAULT Janie veuve GANI décédée le 7 mai 2026
VASSIA Gisèle veuve PAPET-COQUAIS décédée le 15 mai 2026

Prochain conseil municipal

Mardi 30 juin – 19h00
pas de conseils municipaux
en juillet-août
(sauf urgence)

n° téléphone de
permanence de la Mairie :
06 79 07 63 18

Portrait

Avec Severine, faites la fête sans prise de tête !!

Qui n'a pas rêvé un jour de pouvoir, d'un coup de baguette magique, obtenir une table superbement agencée, décorée avec goût pour pouvoir accueillir ses invités en toute quiétude ?

Le rêve est depuis deux ans facile à réaliser avec l'implantation de **Festiloc-Mens**, location de vaisselle, de décoration et de mobilier pour tous types d'événements, réunions de famille, mariages, baptêmes, Noël, anniversaires, etc...



Séverine Barbe, jeune femme dynamique a créé sa micro-entreprise en juillet 2024 après avoir réalisé une étude de marché et créé son site marchand alors qu'elle vivait encore dans la Marne, avec la ferme volonté de venir ensuite s'installer à Mens, dans l'entrepôt de la famille de son époux, ancien local de vente de boissons d'Anne-Marie et Jean- Claude Barbe.

L'étude étant concluante, elle achète sur place le matériel nécessaire, vaisselle, éléments de décoration, mobilier et s'installe dans la capitale du Trièves.

Séverine propose la location ou la vente de matériels de qualité professionnelle avec, pour la vaisselle, le lavage inclus dans le tarif de location. Vous pourrez profiter aussi du service de livraison, de la mise en place de la table, de la décoration et de conseils personnalisés pour chaque événement, pour que la fête laisse de beaux souvenirs.

La visite du site permet de constater à quel point le matériel proposé est de bon goût avec des couleurs chaleureuses, du mobilier adapté et quelques innovations parmi lesquelles le livre d'or audio qui permet aux invités d'écouter un message pré-enregistré par les hôtes et de leur laisser un message à leur tour.

Deux ans après, un constat s'impose : une belle réussite pour un projet innovant dans la région. Une clientèle de tous horizons, du Trièves, de la Matheysine, voire au-delà jusqu'à Vif.

Le calendrier est quasiment plein jusqu'à la fin de l'année 2026 ; quelques plages libres sur des fins de semaine pour les retardataires...



FESTILOC-MENS : 425 rue du 19 mars 1962 - 38710 Mens – Tel. 06.37.08.85.33 - www.festiloc-mens.fr/